

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date: 21/01/2025

François Mondello, président de la FFEA promu Chevalier de l'Ordre National du Mérite

François Mondello, Président de la FFEA (fédération française de l'expertise automobile) a été promu et nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite par décret du Président de la République en date du 15 janvier 2025 (JO 18 janv.). Cette distinction, faisant suite à la demande impulsée par le ministère de l'Intérieur, lui est décernée dans le cadre de l'ensemble de ses actions réalisées en faveur de la profession d'expert en automobile et de son exercice, qu'il a toujours portés dans le sens de l'intérêt général et de la sécurité routière.





Cette décoration récompense un parcours émérite, une contribution énorme en termes d'impulsion et de travail pour la profession d'expert en automobile, notamment sur les plans de la sécurité routière, de la déontologie et de l'éthique du métier.

C'est un immense honneur qui vient ainsi couronner des années d'engagement après avoir déjà reçu, en 2017, une première médaille de la sécurité intérieure agrafe sécurité routière.

Cette nouvelle distinction vient aussi mettre en valeur tout le travail réalisé par la FFEA, l'organisme représentatif en France du monde de l'expertise automobile, depuis que François Mondello le préside (2017).

Président de la FFEA : une politique professionnelle axée sur le développement par la formation des compétences professionnelles en matière de sécurité routière, la déontologie et l'éthique de l'expert en automobile.

Comme l'illustrent les nombreuses actions qu'il a accomplies à ces titres :

- La création d'un partenariat avec l'Etat permettant à la FFEA de travailler conjointement avec le BEA (Bureau de l'expertise automobile au sein du ministère de l'Intérieur), sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre du droit de la profession : gestion de la liste nationale des experts en automobile ou encore la discipline professionnelle.
- La représentation de la profession au sein de toutes les commissions de travail mises en place par le ministère de l'Intérieur : comité de suivi de la procédure administrative des véhicules endommagés, comité pédagogique pour la formation annuelle des experts en automobile en matière de gestion déléguée de leurs missions de sécurité routière, commission nationale des experts en

automobile (CNEA).

- Le déploiement de trois opérations nationales de grande ampleur, pour la sécurisation de véhicules présumés dangereux.
- La création pour la profession d'un Haut comité de déontologie en charge de la rédaction du code de déontologie de l'expert en automobile sur lequel s'appuie l'autorité administrative disciplinaire.
- L'adoption d'une charte éthique du système informatique du concentrateur de la FFEA, habilité par le ministère de l'Intérieur depuis 2008 pour transmettre les flux au Système d'immatriculation des véhicules (SIV). Un comité de suivi de cette charte veille au bon usage des données enregistrées dans cet outil informatique.

Un regard prospectif face aux enjeux environnementaux :

Très soucieux également de l'impact de la mobilité face aux grands enjeux de santé publique et de préservation de l'environnement, François Mondello a également impulsé la création d'un l'observatoire des experts de la mobilité (le MAP), dont la mission est de porter un regard prospectif et de participer au débat public sur toutes les grandes évolutions qui doivent permettre d'adapter et de préserver notre « automobilité ».

Cet outil, au service de la profession de l'expertise automobile, permet de développer une véritable dynamique de partage, d'échange et de réflexion avec tous les acteurs de la filière de la mobilité (pouvoirs publics, institutions, secteur économique), afin de voir comment les professionnels peuvent également mettre leurs compétences notamment au service de cette grande cause écologique nationale qui bouleverse tout le secteur de l'automobile.

La FFEA accueille avec fierté cette distinction honorifique de Chevalier de l'Ordre National du Mérite et vient féliciter l'homme, pour la reconnaissance de son engagement et de sa détermination à défendre et promouvoir sans relâche la profession d'expert en automobile.

A PROPOS DE LA FFEA

La FFEA, Fédération française de l'expertise automobile est l'organisation professionnelle qui réunit l'ensemble des cabinets et entreprises du secteur d'activité de l'expertise automobile, présents sur le territoire national (métropole et DROM & COM). Au titre de sa représentativité économique et social, la FFEA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Dans le cadre de son action, la FFEA:

- Contribue à l'évolution de la législation liée à la profession réglementée d'expert en automobile et œuvre à la défense de ce métier.
- Mène une réflexion permanente et agit sur le rôle et l'évolution de l'expert en automobile dans les domaines de la sécurité routière, de l'environnement, des nouvelles technologies et des mobilités.
- Accompagne les entreprises et cabinets du secteur d'activité de l'expertise automobile dans l'évolution de leur offre de services à destination de leurs clients (assureurs, entreprises et particuliers).

• Représente les entreprises ou cabinets du secteur d'activité de l'expertise automobile dans le cadre des négociations collectives sociales de branche, en tant que seule organisation patronale représentative (Arr. 6 oct. 2021, JO 7 nov.).

Pour le besoin de son action, la FFEA a créé 3 filiales dédiées :

FOREA (formation), RDEA (recherche et développement), MPEA (mobilités et prospective). Cet ensemble constitue le groupe FFEA. www.ffea.fr-LinkedIn

Contact presse: Isabelle Briand - communication@ffea.fr



Syndicat professionnel régi par la loi du 21 mars 1884, déclaré le 8 janvier 2007 à la Ville de Paris et immatriculé sous le n° 20 392 - FFEA Siège social : 41- 43 rue des Plantes, 75014 Paris - <u>accueil@ffea.fr – www.ffea.fr</u>